

Comité Syndical

Saintes – 26 septembre 2024

Bienvenue

Horaire de démarrage 14h15



Comité Syndical

Saintes – 26 septembre 2024

SOLURIS

SOLUTIONS NUMÉRIQUES TERRITORIALES
INNOVANTES

Informations techniques pour la visio

- ① **Transmission en direct** : Décalage entre 30 et 60 sec
- ① **Participant(e)s à distance:**
 - ① Pour intervenir en séance, utiliser la messagerie en ligne (questions-réponses) ("*chat*")
 - ① Merci d'y préciser vos nom, prénom et collectivité adhérente, via la section questions-réponses en ligne ("*chat*")
 - ① Seuls les délégués peuvent voter / intervenir en séance
 - ① Rôle du modérateur

Ordre du jour

A. Désignation d'un secrétaire de séance

B. Délibérations

- ⦿ Validation du procès-verbal de la réunion précédente
- ⦿ Composition Soluris
- ⦿ Rapport des délibérations prises en Bureau Syndical, des passations de marchés et contrats, dans le cadre des délégations du Comité Syndical
- ⦿ *Demande d'affiliation volontaire du syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis au CDG17 => **Accordé d'office, délai expiré***
- ⦿ Décision Modificative
- ⦿ Admission en non-valeur
- ⦿ Modifications tarifaires
- ⦿ Projet Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

C. Actualités et information

- ⦿ Point sur l'activité de Soluris auprès des adhérents
- ⦿ Présentation rapport de la Chambre Régionale des Comptes et du plan d'actions associé

A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance



B.
Validation du procès verbal de la
réunion de Comité Syndical
du 28 mars 2024



C. Délibérations



1. Composition du Syndicat

- ① 1 adhésion = Syndicat Mixte pour l'Aménagement des digues de la Gironde
- ① Nombre de membres mis à jour = 564

2. Rapport sur les décisions de la présidente, délibérations prises en bureau syndical, passations de marchés et contrats dans le cadre des délégations du Comité Syndical

Décisions de la Présidente : Sans

Délibérations prises par le Bureau Syndical en 2024 :

DATE DU BUREAU SYNDICAL	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
17 janvier 2024	Recrutement d'un Gestionnaire de Facturation (H/F)
14 février 2024	Participation Soluris à l'étude de marché du CDG17 pour un contrat groupe prévoyance pour les agents
21 février 2024	Recrutement d'un Directeur des Affaires Financières (H/F)
28 mars 2024	Instauration de la Prime Pouvoir d'Achat
03 juin 2024	Instauration du complément indemnitaire annuel (CIA)
03 juin 2024	Mise à jour délibération RIFSEEP pour les agents de maîtrise

Marchés passés en 2024 :

N°	Objet	Montant évalué	Prestataire retenu	Notification	Durée	Fin
3-2023	Matériels informatiques, matériels informatiques des écoles, petits matériels, licences logicielles et prestations associées	maximum = 7 200 000 € HT	ACT Service	9/01/2024	2 ans, renouvelable 1*1 an	8/01/2027
4-2023	Conception et maintenance d'un portail d'applications de pilotage de la gestion du domaine public	MAPA < 221 000 HT	DATAKODE	21/03/2024	1 an renouvelable 2 fois 1 an	20/03/2027
1-2024	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion de cimetières et prestations associées	200 000 € HT max / an	TOPO LOG	30/07/2024	1 an renouvelable 3 fois	29/07/2028
2-2024	Progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines pour collectivités Acquisition, maintenance et prestations	Appel d'offres ouvert > seuils européens	AFI	25/06/2024	4 ans	24/06/2028

Marchés en cours de passation

1. Acquisition et maintenance d'une solution de gestion des autorisations d'urbanisme

- 🕒 Marché négocié en raison des droits d'exclusivité détenus par l'éditeur OPERIS
- 🕒 Durée : 1 an reconductible 3 fois - Evaluation < 400 000 € HT / an
- 🕒 Lancement : 31/07/2024 - Notification prévisionnelle : Novembre 2024

Marchés en cours de préparation

1. Développements du logiciel MADIS (conformité RGPD)

- 🕒 évaluation < 200 000 € HT pour 3 ans
- 🕒 Lancement AAPC prévisionnel : 15/10/2024 - Notification prévisionnelle : 6/01/2025

2. Titres restaurants pour les agents de Soluris

- 🕒 évaluation < 100 000€ HT / an
- 🕒 Lancement AAPC prévisionnel : 12/11/2024 - Notification prévisionnelle : 25/01/2025

Contrats via UGAP

1. Flotte automobile : < 20 000 € HT / an

2. Hébergement / Cloud : < 100 000 € HT / an

3. Affiliation du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Charente-Maritime

Soluris est affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime. À ce titre, Soluris doit être consulté sur chaque demande d'affiliation volontaire formulée auprès des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime (CDG17).

Ainsi, le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2025.

4. Décision modificative sur les budgets Principal et Géoplateforme

Les ajustements proposés du BP 2024 concernent des écritures comptables réglementaires :

- Les provisions pour les admissions en non-valeur et les créances douteuses sur le budget principal,
- L'ajustement des remboursements des intérêts d'emprunt sur le budget principal,
- L'augmentation des crédits pour les titres annulés sur exercices antérieurs sur le budget principal,
- La régularisation du paiement de la TVA relative à l'exercice 2023 suite au calcul du coefficient de déductibilité définitif pour les deux budgets,
- La budgétisation des amortissements prorata temporis des immobilisations acquises au cours de l'exercice 2024 pour les deux budgets,
- L'ajustement d'un amortissement sur le budget Géoplateforme,

Compte tenu des éléments précités, il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, d'adopter les décisions modificatives suivantes :

4. Décision modificative sur les budgets principal et Géoplateforme

Sur le budget Principal :

Comptes	Libellé	Budget primitif 2024	Décision modificative	Total budgété
21838	Matériel de bureau et informatique	73 636 €	+ 10 991 €	84 627 €
Total Augmentation Dépenses investissement				+ 10 991 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences	3 162 €	+ 223 €	3 385 €
281838	Matériel de bureau et matériel informatique	56 455 €	+ 10 213 €	66 668 €
281848	Mobilier	4 249 €	+ 555 €	4 804 €
Total Augmentation Recettes Investissement				+ 10 991 €
Comptes	Libellé	Budget primitif 2024	Décision modificative	Total budgété
6541	Créances admises en non-valeur	0 €	+ 3 €	3 €
65888	Autres	10 €	+ 1 837 €	1 847 €
661113	Intérêts réglés à l'échéance	33 €	+ 302 €	335 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000 €	+ 288 €	15 288 €
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	122 988 €	+ 10 991 €	133 979 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0 €	+ 4 782 €	4 782 €
Total Augmentation Dépenses Fonctionnement				+ 18 203 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	10 €	+ 18 203 €	18 213 €
Total Augmentation Recettes Fonctionnement				+ 18 203 €

Sur le budget Géoplateforme :

Comptes	Libellé	Budget primitif 2024	Décision modificative	Total budgété
2051	Logiciels divers	179 440 €	+ 17 108 €	196 548 €
Total Augmentation Dépenses investissement				+ 17 108 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences	12 295 €	+ 17 108 €	29 403 €
Total Augmentation Recettes Investissement				+ 17 108 €
Comptes	Libellé	Budget primitif 2024	Décision modificative	Total budgété
65888	Autres	0 €	+ 220 €	220 €
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	12 295 €	+ 17 108 €	29 403 €
Total Augmentation Dépenses Fonctionnement				+ 17 328 €
706888	Autres	25 000 €	+ 17 328 €	42 328 €
Total Augmentation Recettes Fonctionnement				+ 17 328 €

5. Admission en non-valeur

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, **la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.**

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante.

Pour les communes, ce seuil, applicable à Soluris est de 100 €.

6. Tarifs

Modifications de la délibération tarifaire du 26 mars 2024

1. Concernant les rectifications à apporter :

CONFORMITE AU RGPD - LOGICIEL MADIS	
Abonnement annuel pour la mise à disposition et la maintenance corrective du logiciel MADIS	3 300 € => 3 000 €
Abonnement annuel pour le maintien en conditions opérationnelles (hébergement et prestations) du cloud pour MADIS	3 960 € => 3 600 €

Explication : la hausse tarifaire a été appliquée 2 fois

Clés de signature électronique / RGS	
Abonnement annuel certificat RGS** supplémentaire	116 € => 126 €

Explication : la revalorisation de +10% a été mal appliquée (+1€ au lieu de +11€)

CONFIANCE NUMERIQUE – CYBER SECURITE & RGPD	
« AIPD – Coût analyse » => Coût de révision d'une AIPD faite par un tiers	437 € €

Explication : modification de l'intitulé précédent insuffisamment précis.

2. Concernant les ajouts à apporter :

CONFIANCE NUMERIQUE – CYBER SECURITE & RGPD	Montant
Réalisation d'une Analyse d'Impact sur la Protection des Données	1745 €
Analyse et accompagnement à la mise en œuvre de conformité RGPD (6 jours)	5 234 €
PRESTATIONS TECHNIQUES	
Le Phare	
Abonnement annuel Filtrage Internet pour Le Phare	79 €
Abonnement annuel Le Phare : Engagement pour 1 an	172 €
Abonnement annuel Le Phare : Engagement pour 3 ans	198 €

Explication : oubli d'inscription des tarifs dans la délibération de mars 2024, facturation réalisée.

7. Projet plan corps de rue simplifié (PCRS)

Lors du Comité Syndical du 30 mars 2022, Géo17 a été reconnu comme Autorité Locale Compétente (ALC) pour gérer le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et une Régie a été créée à compter du 1er mai 2022.

Pour rappel, cinq membres du Comité Syndical ont été désignés pour siéger au conseil d'exploitation de cette régie et une dotation initiale de 50 k€ a été prévue.

Soluris s'inscrivait alors dans le cadre d'une démarche collaborative départementale relevant de la politique départementale Géo17 relative à l'information géographique. La prise en compte de la fonction ALC, la création et la mise en œuvre de la Régie relevaient de sa mission de mise en œuvre de la feuille de route de Géo17, bien que n'étant pas directement concerné par cette réglementation.

La fin de la subvention du Département mettra un terme à la politique départementale Géo17 en 2025, telle qu'on la connaît et nécessite d'ores et déjà de s'interroger sur le contour des futures missions de Soluris et de son équipe SIG.

Dans cette nouvelle perspective, Soluris estime ne plus avoir de raison de s'engager dans ce projet et encore moins de prendre la responsabilité, y compris juridique, de la mise en œuvre et de la mise à jour du PCRS.

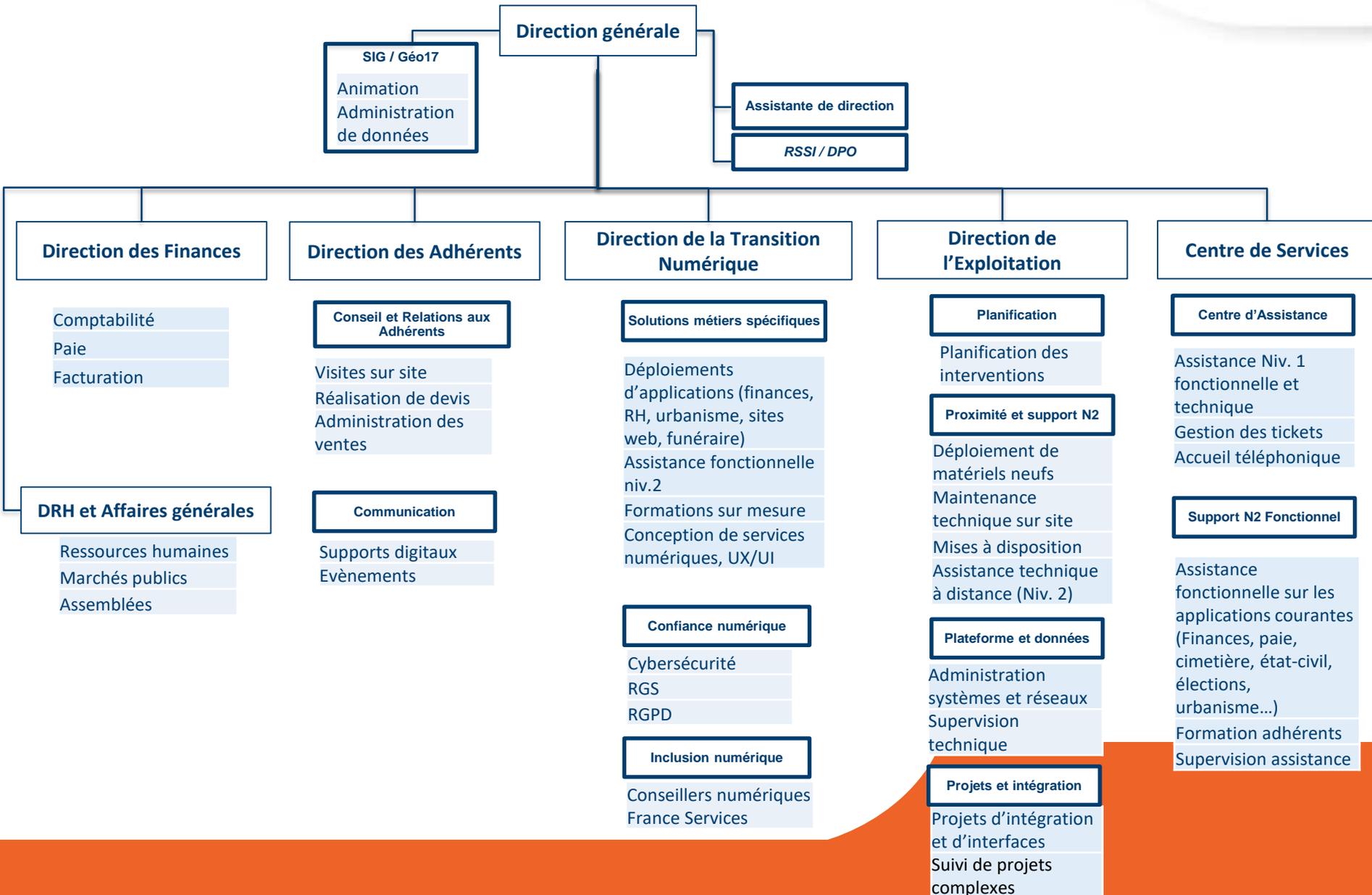
⊙ ***il est proposé aux membres du Comité Syndical, d'annuler les termes de la délibération n°202225_CS17 du Comité Syndical du 30 mars 2022 portant création d'une régie autonome chargée de gérer le PCRS de Charente-Maritime et d'en informer les partenaires de Géo 17.***

C. Actualités et information

- 🕒 Point sur l'activité de Soluris (30 min)
- 🕒 Présentation rapport de la Chambre Régionale des Comptes et du plan d'actions associé (45 min)

Point sur l'activité de Soluris

1. Organigramme et répartition des missions
 2. Assistance et prestations courantes
 3. Déploiements spécifiques et conseil
 4. Relation adhérents et communication
 5. Zoom sur le logiciel Madis



SIG / Géo17
Animation
Administration de données

Direction générale

Assistante de direction

RSSI / DPO

Direction des Finances

Direction des Adhérents

Direction de la Transition Numérique

Direction de l'Exploitation

Centre de Services

Comptabilité
Paie
Facturation

Conseil et Relations aux Adhérents

Visites sur site
Réalisation de devis
Administration des ventes

Communication

Supports digitaux
Evènements

Solutions métiers spécifiques

Déploiements d'applications (finances, RH, urbanisme, sites web, funéraire)
Assistance fonctionnelle niv.2
Formations sur mesure
Conception de services numériques, UX/UI

Confiance numérique

Cybersécurité
RGS
RGPD

Inclusion numérique

Conseillers numériques France Services

Planification

Planification des interventions

Proximité et support N2

Déploiement de matériels neufs
Maintenance technique sur site
Mises à disposition
Assistance technique à distance (Niv. 2)

Plateforme et données

Administration systèmes et réseaux
Supervision technique

Projets et intégration

Projets d'intégration et d'interfaces
Suivi de projets complexes

Centre d'Assistance

Assistance Niv. 1 fonctionnelle et technique
Gestion des tickets
Accueil téléphonique

Support N2 Fonctionnel

Assistance fonctionnelle sur les applications courantes (Finances, paie, cimetière, état-civil, élections, urbanisme...)
Formation adhérents
Supervision assistance

DRH et Affaires générales

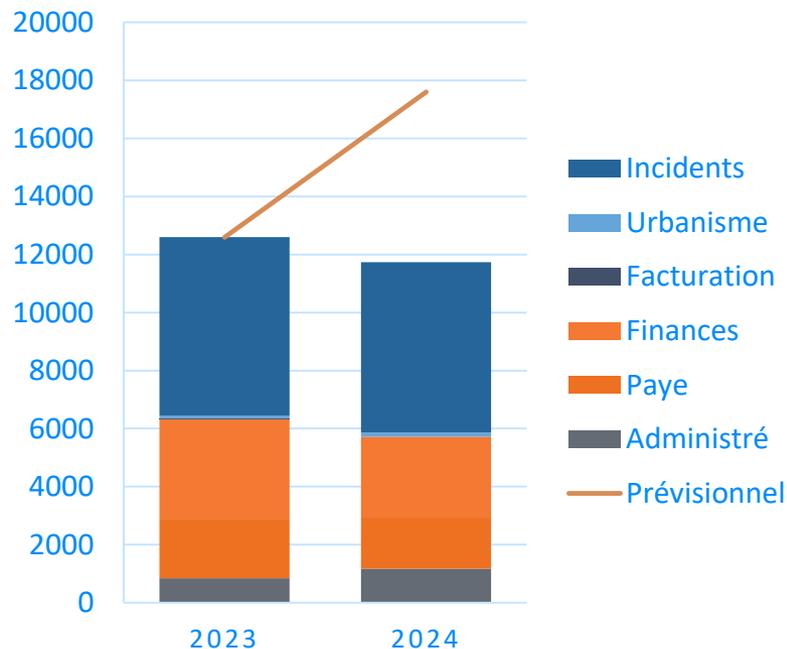
Ressources humaines
Marchés publics
Assemblées

Assistance aux adhérents et prestations courantes

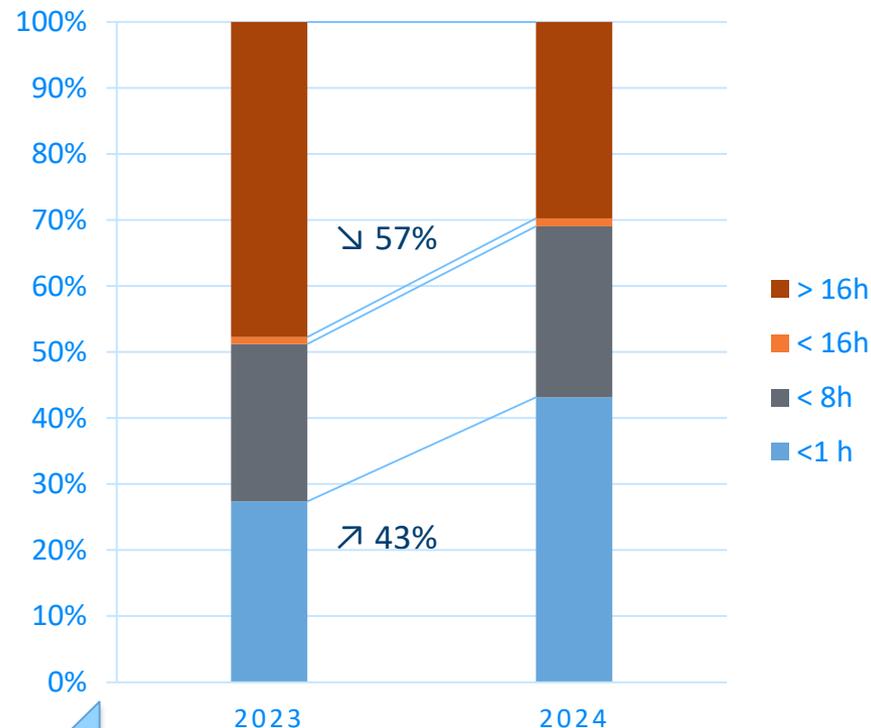
- 🕒 Directions: Centre de Services et Direction de l'Exploitation
- 🕒 Objectifs : réactivité, maintien de la continuité de service
- 🕒 Missions principales
 - 🕒 Assistance logicielle et technique
 - 🕒 Déploiements sur site
 - 🕒 Maintenance et supervision
 - 🕒 Formations collectives
 - 🕒 Projets techniques

Volume d'assistance et réactivité

VOLUMÉTRIE DES TICKETS ASSISTANCE ET INCIDENTS VIA NOTRE PORTAIL



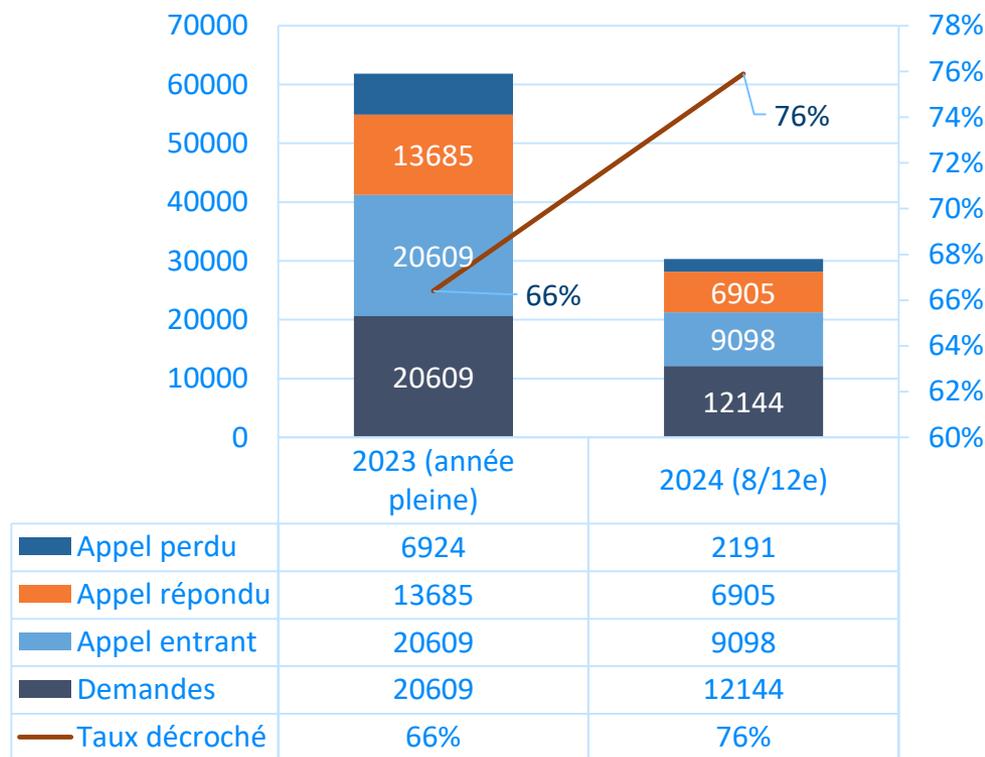
DÉLAIS DE RÉOLUTIONS DES TICKETS



Sur cette trajectoire, ↗ 49% de tickets pour 2024 (environ 18.000)

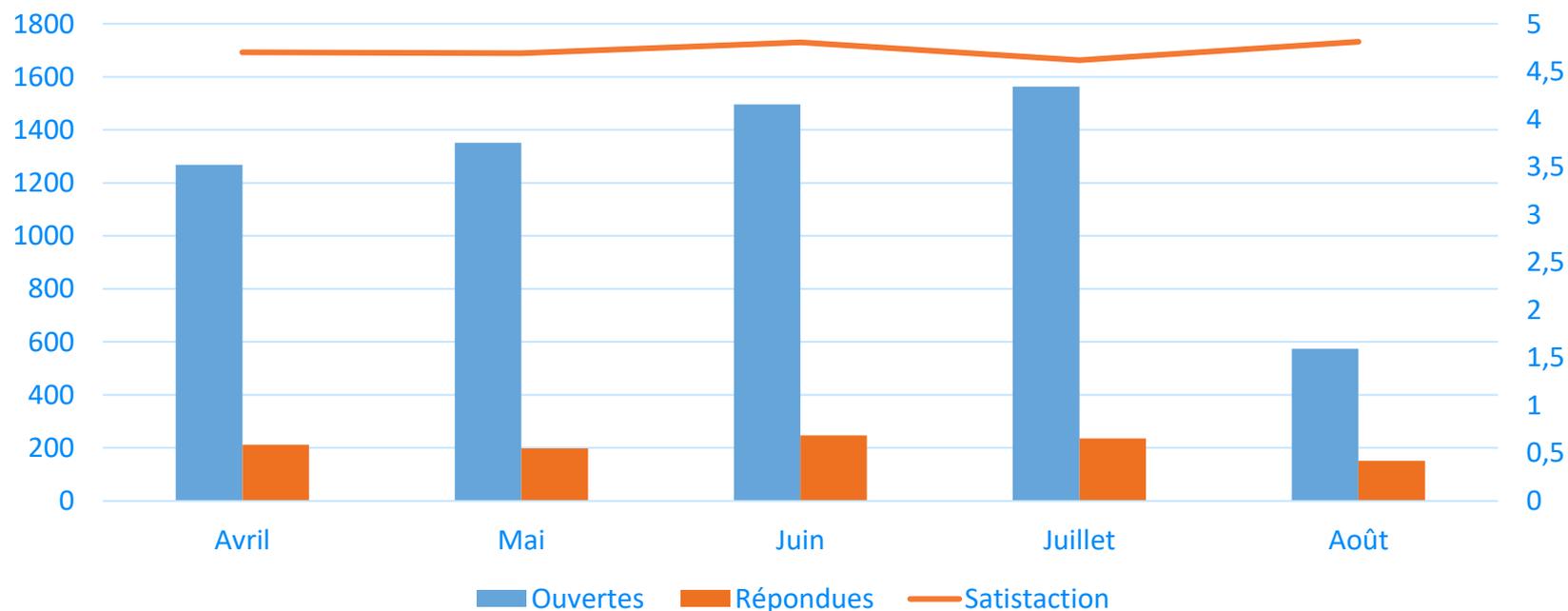
Fin août, délais de résolutions améliorés

Joignabilité du Centre de services par téléphone



- ⊙ Baisse de 70% du nombre d'appels depuis la mise en place du portail
- ⊙ Taux de décroché en amélioration (+ 10 points)

Enquête de satisfaction après assistance



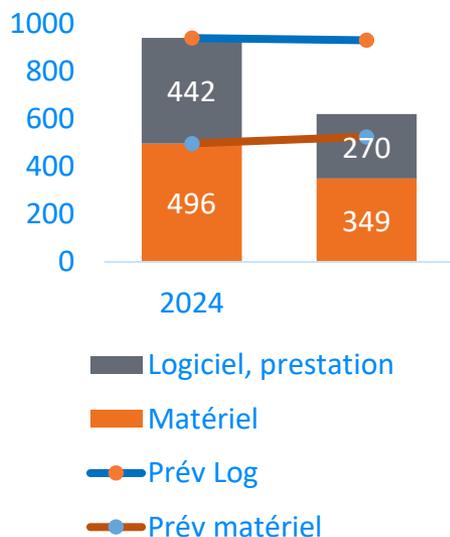
Nombre d'enquête satisfactions ouvertes : 6252

taux de réponse : 17%

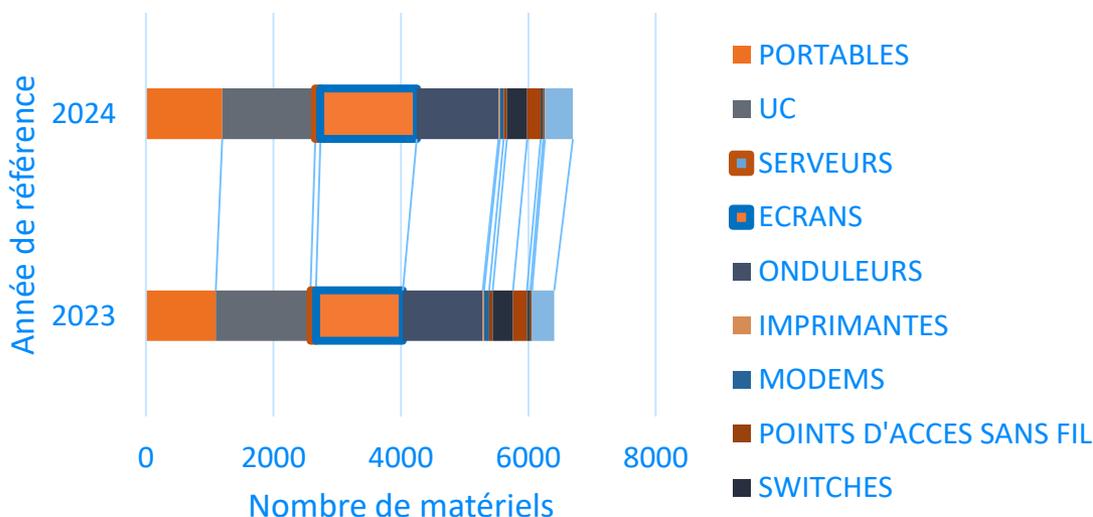
Note moyenne de satisfaction : 4,73/5

Matériels : Déploiements neufs et Maintenance

COMMANDES



MATÉRIELS SOUS MAINTENANCE

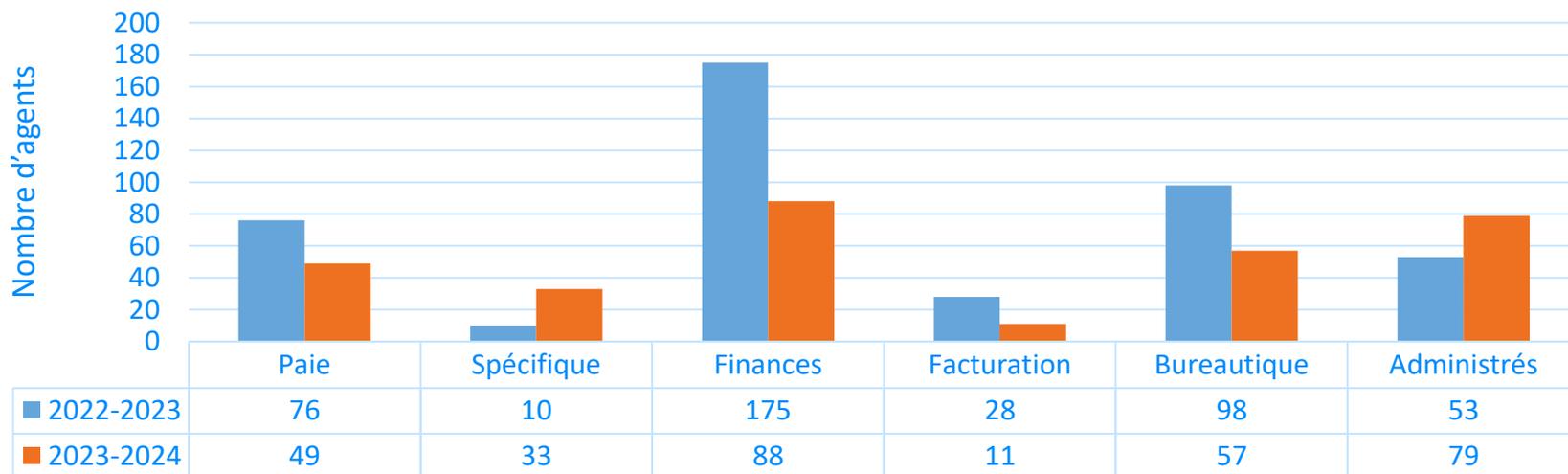


2024 : contraction sur les logiciels et
 ↗ de 6% de commandes matériel

↗ de 5% de matériels sous maintenance
 292 nouveaux matériels (pc, portables, écrans)

La formation – 57 jours en 2024

Nombre d'agents formés par thématique



Formation soumise à la saisonnalité : M57 en 2023, élections en 2024
 ↗ formations spécifiques (RGS / RGPD)

Déploiements spécifiques et conseil

- ① Direction : Direction de la Transition Numérique
- ① Objectifs : accompagnement du changement, déploiements spécifiques
- ① Missions principales
 - ① Confiance Numérique : cybersécurité et RGPD
 - ① Déploiement de logiciels spécifiques
 - ① Sites web
 - ① Inclusion numérique

De l'assistance logicielle ... à l'accompagnement au changement



Exemples de déploiements et d'accompagnements des adhérents :

- Déploiement d'une plateforme de **gestion de l'urbanisme** à la CdC Vals de Saintonge (90 communes à l'instruction, 220 utilisateurs, 7 instructeurs)
- 4 déploiements pilotes des **nouvelles offres de gestion Finances et RH** (éditeur AFI)
- Accompagnement à l'**homologation RGS** du SDIS 17

Evolutions des missions de nos référents fonctionnels métiers

Veille, expertises métier, compétences en accompagnement et animation dans les domaines au service des adhérents :

- Webinaires (4), clubs utilisateurs (3)
- Formations spécifiques
- Sensibilisations cyber et RGPD dans les parcours de formations du CDG17

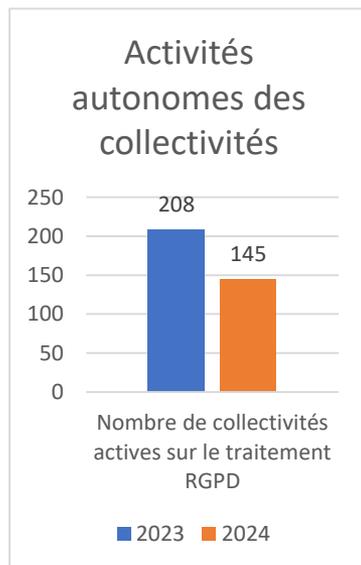
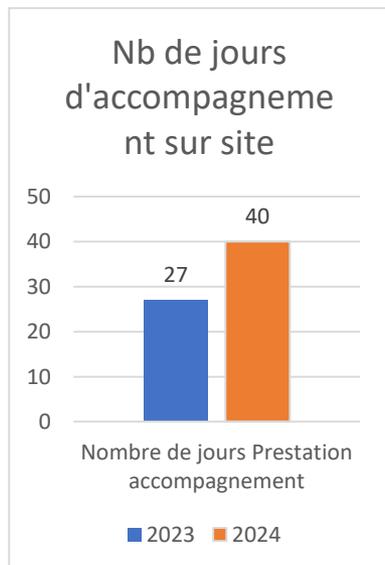
Services numériques aux citoyens

- Sites web : 113 sites réalisés et maintenus
- Inclusion numérique : 2 conseillers numériques mutualisés pour le dispositif Coclic'O (6 communes)

Les réalisations en Sécurité Numérique

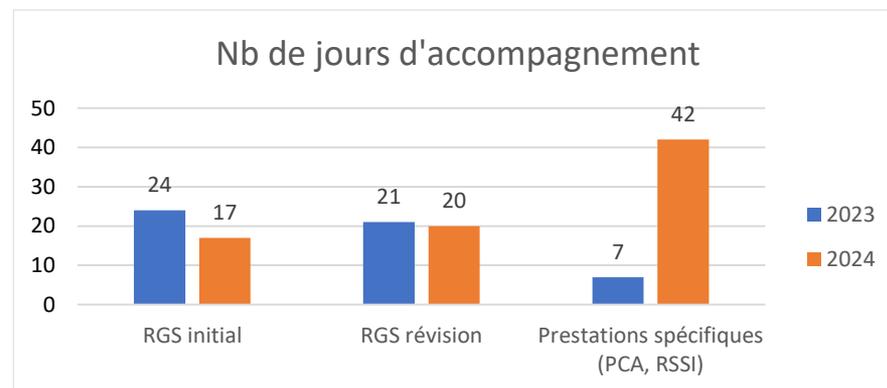
RGPD

- 541 collectivités ont désigné SOLURIS comme DPD
- 17 demandes d'assistance juridique RGPD via le portail d'assistance (-> octobre 2023)
- 4 newsletters RGPD par an



RGS – Cybersécurité

Typologie d'adhérents accompagnés en 2024



Un accompagnement dont la qualité est reconnue, mais qui touche trop) peu de collectivités

Perspectives fin 2024 et plan d'actions 2025

Déploiement des nouvelles solutions Gestion Finances et Gestion RH

- 3 à 6 projets Gestion Financière
- 3 à 6 projets Gestion des Ressources Humaines



Déploiement d'une offre « Territoire de Confiance » par intercommunalité

- Accompagnement à la directive NIS2 sur la cybersécurité
- Analyse des risques simplifiée en collectif par intercommunalité



Relations adhérents et communication

- 🕒 Direction concernée : Direction de la Relation Adhérents
- 🕒 Objectifs : recueil des besoins, devis, communication
- 🕒 Missions
 - 🕒 Visite sur site, propositions technico-commerciales
 - 🕒 Gestion des commandes
 - 🕒 Gestion des réclamations
 - 🕒 Communication électronique & Evènementiel

Demandes technico-commerciales entrantes



1862

En 2024 (période 01/01/24 au 20/09/2024)

VS

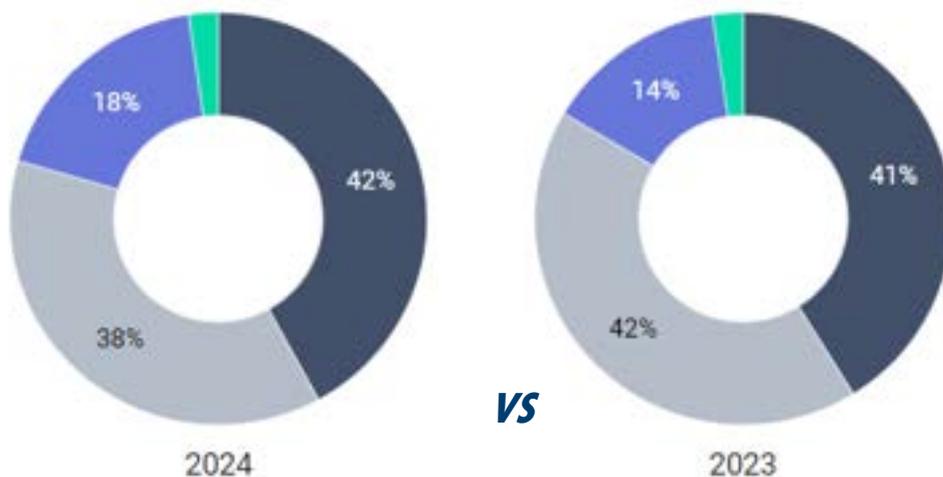
1710

En 2023 (période 01/01/23 au 20/09/2023)



Une augmentation de 8% fin septembre

Répartition des demandes technico-commerciales **traitées**



VS

▲ **77%**

Des demandes sont traitées en moins de 12 jours ouvrés en 2024 (**38% en 2023**).



11 jours

Délai moyen d'attente commerciale (**-5 jours par rapport à 2023**).

- Demandes Logiciels métiers et prestations associées
- Demandes Matériels et prestations techniques associées
- Demandes Abonnements
- Demande en Prestations de Conseil

Propositions technico-commerciales **réalisées**



1555

En 2024 (période 01/01/24 au 20/09/2024)

VS



1598

En 2023 (période 01/01/23 au 20/09/2023)

Visites de recueil de besoins **effectuées**



112

En 2024 (période 01/01/24 au 20/09/2024)

VS



114

En 2023 (période 01/01/23 au 20/09/2023)

Réclamations traitées en 2024



27

Réclamations traitées

7

Visites sur site pour recueillir davantage les raisons de l'insatisfaction

vs



49

Réclamations en 2023

Dont

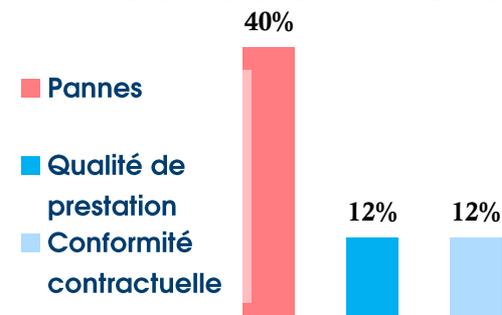


21

Réclamations résolues

6 En cours

Top 3 des motifs de réclamations



Rendez-vous de proximité en 2024



5

Rendez-vous collectifs de proximité

3

Clubs utilisateurs

vs Un Club utilisateurs en 2023

2

Matinales sécurité

29

Entretiens de consultation

Webinaires & Démonstrations promotionnelles

18

EN 2024

vs

11

EN 2023



une augmentation de 39%



Communication numérique

31

emailings d'information et de partage

Clubs et évènements de proximité prévus en 2025



22

Rendez-vous collectifs de proximité

Club utilisateurs :

- 5 « Club utilisateurs » à venir en 2025
- 2 « Club utilisateurs » réalisés ce mois-ci.

En préparation :

- 4 « Matinales Soluris ».
- 2 « Clubs » Cosoluce et DSI.
- 6 « Cercles Numériques ».
- 3 séminaires et conférences.

Nos nouvelles Offres de services



Gestion des absences



Gestion financière



Gestion des Ressources
Humaines



Dématérialisation des
bulletins de paie

➤ **Autres offres proposées par Soluris :**

- Audit Gestion funéraire
- Accompagnement en Gestion funéraire
- Accompagnement Règlement cimetièrre
- Accompagnement API Particulier (en cours)

Madis : une réussite nationale



[Documentation utilisateur](#)

[Code source](#)

[Notes de version](#)

[Nous contacter](#)

Madis, application de gestion RGPD open source

Madis est une application web développée par Soluris permettant au DPD d'**accompagner** ses structures dans la **mise en œuvre** de la **conformité** au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD).

[Nous contacter](#)

[Installer Madis](#)



Questions - réponses

Présentation rapport de la Chambre Régionale des Comptes et du plan d'actions associé

Les 12 recommandations

- ⊙ **Recommandation n° 1.** : présenter en comité syndical le résultat des consultations relatives à la commande publique et les conventions signées avec des tiers
- ⊙ **Recommandation n° 2.** : mettre en conformité les statuts avec l'article L. 5721-2 du CGCT, et en conséquence ne plus intervenir pour le compte de tiers non adhérents ou privés, le cas échéant en promouvant l'adhésion des bénéficiaires actuels non adhérents
- ⊙ **Recommandation n° 3.** : publier les documents budgétaires, les délibérations et les comptes rendus du bureau syndical ainsi que les décisions de la présidente sur le site internet et plus généralement tout acte réglementaire communicable, dans le respect de l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration
- ⊙ **Recommandation n° 4.** : établir des barèmes explicites des tarifs votés selon le niveau d'équipement et faire figurer cette information sur la facture
- ⊙ **Recommandation n° 5.** : revoir les bases de tarification des cotisations et des solutions « métiers » et « technologies », établir une tarification et détailler le calcul du montant des cotisations et des solutions « métiers » et « technologies »
- ⊙ **Recommandation n° 6.** : mentionner la liste exhaustive des logiciels proposés aux adhérents et préciser les conditions tarifaires de leur facturation aux adhérents
- ⊙ **Recommandation n° 7.** : comptabiliser les achats de licences d'utilisation des logiciels destinées à ses adhérents en charges de fonctionnement, conformément aux règles comptables en vigueur
- ⊙ **Recommandation n° 8.** : mettre en place des outils informatiques de suivi de la carrière et des contrats des agents
- ⊙ **Recommandation n° 9.** : régulariser la situation statutaire du directeur général des services en mettant fin à son détachement sur un emploi fonctionnel irrégulier
- ⊙ **Recommandation n° 10.** : mettre en place un suivi de l'utilisation des véhicules de service et des consommations de carburant, soumettre au comité syndical les règles de remisage des véhicules au domicile des agents en tenant compte des réelles contraintes professionnelles et valoriser les avantages en nature accordés
- ⊙ **Recommandation n° 11.** : mettre en place un suivi fiable des échéances des contrats et marchés
- ⊙ **Recommandation n° 12.** : respecter les seuils de dépenses rendant obligatoire une mise en concurrence

Recommandation 1 :

Présenter en comité syndical le résultat des consultations relatives à la commande publique et les conventions signées avec des tiers.

Actions déjà réalisées par Soluris	Réalisé depuis le Comité syndical de Mars 2024. C'est désormais systématique pour chaque décision intervenue entre deux réunions de Comité.	
Actions planifiées	Une délibération récapitulative sera faite au premier Comité de chaque année.	
A Réaliser	Travail complémentaire pour vérifier les périmètres de délégation des organes délibérants et des personnes (ex. : adhésion et renouvellement) et soumettre au vote du Comité.	
Echéance et complexité	1 ^{er} trimestre 2025	Simple

Recommandation 2 :

Mettre en conformité les statuts avec l'article L. 5721-2 du CGCT, et en conséquence ne plus intervenir pour le compte de tiers non adhérents ou privés, le cas échéant en promouvant l'adhésion des bénéficiaires actuels non adhérents.

Actions déjà réalisées par Soluris	Rescrit fiscal demandé à la DDFIP17 le 08/11/2019, reçu le 23/3/2022 pour préciser les modalités de collaboration avec des tiers et leur incidence fiscale.	
Actions planifiées	Faire réaliser une étude juridique approfondie après évaluations des impacts juridiques, fiscaux et financiers pour Soluris et ses membres, puis réviser les statuts en fonction.	
A Réaliser	<p>Le rescrit fiscal de 2022 a confirmé la possibilité de travailler avec des non-adhérents sous réserve que nos prestations à leur égard soient systématiquement soumises à TVA.</p> <p>La question doit être tranchée par des experts.</p> <p>Soluris n'intervient pas pour le secteur privé à l'exception de quelques associations d'intérêt général sous gouvernance exclusive d'élus locaux (ASA, AFR, OPSN). A clarifier.</p>	
Echéance et complexité	4 ^{ème} trimestre 2025	Complexe

Recommandation 3 :

Publier les documents budgétaires, les délibérations et les comptes rendus du bureau syndical ainsi que les décisions de la présidente sur le site internet et plus généralement tout acte réglementaire communicable, dans le respect de l'article L. 311-9 du CRPA.

Actions déjà réalisées par Soluris	La publication est déjà opérationnelle pour beaucoup de documents.	
Actions planifiées	Compléter les publications avec les actes liés à la recommandation 1, maintenant que notre site web le permet. Soluris a été pionnier de la publication de données publiques (open data) dès les années 2010. La refonte du site internet en 2023 a engendré des indisponibilités temporaires désormais réglées.	
A Réaliser	Veiller à ce que les documents, délibérations et comptes-rendus soient bien disponibles.	
Echéance et complexité	4 ^{ème} trimestre 2024	Simple

Recommandation 4 :

Etablir des barèmes explicites des tarifs votés selon le niveau d'équipement et faire figurer cette information sur la facture.

Actions déjà réalisées par Soluris	Suppression de tarifs non ou peu appliqués. Rédaction en cours d'un catalogue de services. Etude comparative avec des OPSN homologues.	
Actions planifiées	Simplifier et expliciter certains tarifs existants en détaillant leur mode de calcul d'ici le vote du budget prochain. Lancer le renouvellement de l'outil de gestion commerciale qui génère les factures.	
A Réaliser	Avec la diversité des offres et des types d'adhérents, le modèle tarifaire de Soluris est devenu progressivement touffu. D'autre part nos outils de facturation sont anciens et doivent être renouvelés pour plus de détail et de lisibilité.	
Echéance et complexité	4 ^{ème} trimestre 2024	Moyenne

Recommandation 5 :

Revoir les bases de tarification des cotisations et des solutions « métiers » et « technologies », établir une tarification et détailler le calcul du montant des cotisations et des solutions « métiers » et « technologies ».

Actions déjà réalisées par Soluris	Echanges avec certains adhérents pour recueillir leur avis et ajuster au mieux notre offre à leurs besoins spécifiques.	
Actions planifiées	Reprendre les éléments pointés par la CRC et chercher une harmonisation ; trouver des solutions de convergence progressive et budgétairement acceptables ; évaluer les incidences pour les adhérents et décider avec eux des futurs forfaits ; formaliser les futurs forfaits dans le cadre d'une délibération globale.	
A Réaliser	Le modèle économique de Soluris est structurellement fondé sur des forfaits de services indissociables. Une approche plus individualisée peut être étudiée en veillant à ne pas fragiliser la mutualisation et la péréquation entre collectivités.	
Echéance et complexité	4 ^{ème} trimestre 2025	Complexe

Recommandation 6 :

Mentionner la liste exhaustive des logiciels proposés aux adhérents et préciser les conditions tarifaires pour leur acquisition et leur maintenance.

Actions déjà réalisées par Solaris	La fourniture de contrats de services a commencé pour plusieurs offres hors forfaits.	
Actions planifiées	Pour les offres hors forfaits : généraliser les contrats de service et des modèles économiques par offre, à soumettre à chaque adhérent pour le vote du budget 2025. Pour les offres incluses dans les forfaits, relier cette recommandation à la précédente pour fin 2025 pour être validée au budget suivant.	
A Réaliser	Depuis l'origine, dans une logique de forfait global et de service interne de ses adhérents, Solaris n'a pas formalisé de contrat de service spécifique par offre. Une commande sur devis suffisait jusqu'à présent. Le travail de rédaction va être réalisé en lien avec la recommandation précédente pour formaliser l'ensemble des cas de figure, forfaitaires et ponctuels.	
Echéance et complexité	4 ^{ème} trimestre 2025	Complexe

Recommandation 7 :

Comptabiliser les achats de licences d'utilisation des logiciels destinées à ses adhérents en charges de fonctionnement, conformément aux règles comptables en vigueur.

Actions déjà réalisées par Soluris	<i>Cette disposition est mise en place depuis 2023.</i>
Actions planifiées	
Détails	
Echéance et complexité	

Recommandation 8 :**Mettre en place des outils informatiques de suivi de la carrière et des contrats des agents.**

Actions déjà réalisées par Soluris	Soluris a sélectionné en 2024 une nouvelle offre de logiciels de gestion des ressources humaines.	
Actions planifiées	Prévoir au BP2025 l'acquisition et la mise en place d'un logiciel de GRH en interne	
A Réaliser	La nouvelle offre de logiciels de gestion des ressources humaines, choisie prioritairement pour équiper nos adhérents, pourra être mise en place aussi au sein de Soluris.	
Echéance et complexité	2 ^{ème} trimestre 2025	Moyenne

Recommandation 9 :

Régulariser la situation statutaire du directeur général en mettant fin à son détachement sur un emploi fonctionnel irrégulier.

Actions déjà réalisées par Soluris	Délibérations en décembre 2022 pour recouvrer le statut de syndicat fermé afin de récupérer le bénéfice du FCTVA.	
Actions planifiées	Vérifier si Soluris est un syndicat « ouvert » ou « fermé ». Supprimer l'emploi fonctionnel de direction si le caractère ouvert du syndicat est confirmé.	
A Réaliser	L'emploi fonctionnel de direction et la strate du syndicat datent de la création du syndicat. Cette question pourra faire l'objet d'un conseil avisé.	
Echéance et complexité	4 ^{ème} trimestre 2024	Simple

Recommandation 10 :

Mettre en place un suivi de l'utilisation des véhicules de service et des consommations de carburant, soumettre au comité syndical les règles de remisage des véhicules au domicile des agents en tenant compte des réelles contraintes professionnelles et valoriser les avantages en nature accordés.

Actions déjà réalisées par Soluris	Annonce interne de nouvelles règles dès cette fin d'année. Décision de réduire la flotte dès novembre dans un objectif économique et écologique.	
Actions planifiées	Revoir l'affectation et le suivi des véhicules. Etudier les possibilités d'autopartage. Soumettre ces éléments au comité syndical de fin d'année.	
A Réaliser	La flotte est composée de 20 véhicules. Les contrats de location arrivent à leur terme. La prochaine flotte de véhicules sera plus restreinte et son utilisation encadrée.	
Echéance et complexité	4 ^{ème} trimestre 2024	Moyenne

Recommandation 11 :**Mettre en place un suivi fiable des échéances des contrats et marchés.**

Actions déjà réalisées par Soloris	Le rapport de la CRC relève que 4 marchés publics étaient en retard de renouvellement pendant la période de contrôle. A ce jour, 2 ont déjà été renouvelés entre-temps (Logiciels de gestion financière et des ressources humaines ; Logiciel de gestion des déchets) et 1 est presque terminé (Logiciel de gestion des autorisations d'urbanisme ; actuellement en phase d'analyse des offres).	
Actions planifiées	Renouveler le dernier marché en retard (logiciels de gestion des activités petite enfance et périscolaire).	
A Réaliser	Mise en place une organisation plus rigoureuse pour anticiper les échéances de fin de marchés.	
Echéance et complexité	1 ^{er} trimestre 2025	Moyenne

Recommandation 12 :**Respecter les seuils de dépenses rendant obligatoire une mise en concurrence.**

Actions déjà réalisées par Soluris	Planification et début de réalisation des 2 marchés cités : <ul style="list-style-type: none">- Prestations de développements du logiciel « Madis »- Acquisition de titres restaurant	
Actions planifiées	Régularisation des 2 marchés d'ici fin janvier 2025	
A Réaliser	Les 2 marchés visés ont effectivement atteint avec le temps un seuil de dépenses justifiant une mise en concurrence formalisée. Cela sera régularisé dans les meilleurs délais et au plus tard d'ici le vote du prochain budget.	
Echéance et complexité	1 ^{er} trimestre 2025	Moyenne

Les 12 recommandations

- ⊙ **Recommandation n° 1.** : présenter en comité syndical le résultat des consultations relatives à la commande publique et les conventions signées avec des tiers
- ⊙ **Recommandation n° 2.** : mettre en conformité les statuts avec l'article L. 5721-2 du CGCT, et en conséquence ne plus intervenir pour le compte de tiers non adhérents ou privés, le cas échéant en promouvant l'adhésion des bénéficiaires actuels non adhérents
- ⊙ **Recommandation n° 3.** : publier les documents budgétaires, les délibérations et les comptes rendus du bureau syndical ainsi que les décisions de la présidente sur le site internet et plus généralement tout acte réglementaire communicable, dans le respect de l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration
- ⊙ **Recommandation n° 4.** : établir des barèmes explicites des tarifs votés selon le niveau d'équipement et faire figurer cette information sur la facture
- ⊙ **Recommandation n° 5.** : revoir les bases de tarification des cotisations et des solutions « métiers » et « technologies », établir une tarification et détailler le calcul du montant des cotisations et des solutions « métiers » et « technologies »
- ⊙ **Recommandation n° 6.** : mentionner la liste exhaustive des logiciels proposés aux adhérents et préciser les conditions tarifaires de leur facturation aux adhérents
- ⊙ **Recommandation n° 7.** : comptabiliser les achats de licences d'utilisation des logiciels destinées à ses adhérents en charges de fonctionnement, conformément aux règles comptables en vigueur
- ⊙ **Recommandation n° 8.** : mettre en place des outils informatiques de suivi de la carrière et des contrats des agents
- ⊙ **Recommandation n° 9.** : régulariser la situation statutaire du directeur général des services en mettant fin à son détachement sur un emploi fonctionnel irrégulier
- ⊙ **Recommandation n° 10.** : mettre en place un suivi de l'utilisation des véhicules de service et des consommations de carburant, soumettre au comité syndical les règles de remisage des véhicules au domicile des agents en tenant compte des réelles contraintes professionnelles et valoriser les avantages en nature accordés
- ⊙ **Recommandation n° 11.** : mettre en place un suivi fiable des échéances des contrats et marchés
- ⊙ **Recommandation n° 12.** : respecter les seuils de dépenses rendant obligatoire une mise en concurrence

Questions - réponses

Prochaine Assemblée:

Comité Syndical le 5 décembre 2024

SOLURIS

SOLUTIONS NUMÉRIQUES TERRITORIALES
INNOVANTES

Merci de votre attention
et à bientôt

